

Fiche technique activité		PRI – ACT 013 Version n° 5 01/12/2020
Description brève	Centre de stockage de sperme ovins caprins (intracommunautaire)	
	Description	Code
Lieu	Centre de reproduction	PL20
Activité	Stockage et transfert pour échanges intracommunautaires	AC82
Produit	Sperme d'ovins et caprins	PR160
Ag/Au/E	Agrément	10.8
Type de n° Agr/Aut	AER/ULC/000000	
Guide autocontrôle	Pas de guide	
Stockage et transfert de sperme provenant des centres de stockage ou des centres de collecte de sperme agréés pour les échanges intracommunautaires pour être vendu à destination d'autres états membres. S'il s'agit d'un centre existant, le numéro d'agrément existant peut être maintenu (aussi bien les numéros d'agrément accordés par l'AFSCA que par les Régions).		
Activité obligatoire (= activité devant obligatoirement être présente pour pouvoir exercer l' activité de la fiche)		
NA		
Activités implicites (= activités qui font partie de l'activité principale et qui sont couvertes par l' activité de la fiche et n'ont donc pas besoin d'être enregistrées séparément)		
ACT 394 Centre de stockage de sperme ovins et caprins (national)		
Activités subséquentes (= activités qui ne peuvent être exercées seules et qui découlent de l' activité de la fiche et doivent être enregistrées séparément)		
NA		
Activités liées (= activités que l'on trouve souvent associées à l' activité de la fiche et qui doivent être enregistrées séparément)		
NA		
Base juridique		
Arrêté royal du 16/01/2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire. Arrêté royal du 18/12/2015 définissant les conditions de police sanitaire régissant le commerce national, les échanges et les importations de sperme, d'ovules et d'embryons des ovins et des caprins et définissant les conditions pour les centres de collecte et de stockage de sperme, les équipes de collecte et de production d'embryons et les conditions applicables aux animaux donneurs des espèces ovine et caprine.		
Autres documents requis par la demande (en dehors du formulaire de demande)		
NA		
Visite(s) d'inspection nécessaires à l'attribution d'Ag/Au et check-liste(s) à utiliser pour attribuer l'Ag/Au		
Obligatoire		
Check-lists :		
PRI 3163		
PRI 3248		
http://www.favv-afsc.fgov.be/professionnels/checklists/		
Conditions pour attribuer l'Ag/Au		
http://www.afsca.be/agrements/conditionsagrement/annexe2.asp		
Informations complémentaires et/ou remarques		
NA		
Autocontrôle		
-		
Financement		
Secteur de facturation : production primaire.		